

RÈGLEMENT DU CONCOURS

La Ville de Lévis organise le **concours photo des paysages de Lévis**.

1. COMMENT PARTICIPER

Pour participer au **concours photo**, le participant doit **compléter les champs obligatoires du formulaire de participation**.

En participant au concours photo le participant accepte de céder les droits à la Ville de Lévis de la photo transmise. Celle-ci pourrait notamment utiliser la photo à des fins promotionnelles.

Note : Chaque participant peut participer une seule fois.

Note : Pour être admissible au concours, le participant doit répondre aux différents champs du formulaire de façon adéquate. Toute réponse inappropriée entraînerait une disqualification du participant.

2. ADMISSIBILITÉ

- 2.1. Le concours est ouvert aux participants de tous âges. Dans le cas où une personne âgée de moins de 18 ans gagnait un prix, il serait remis à son parent ou tuteur légal.
- 2.2. Les chances de gagner un prix se limitent à une par personne.
- 2.3. Le participant doit détenir les droits d'utilisation de la photo soumise.
- 2.4. **Période du concours : du 1^{er} mai 00 h 01 au 31 mai 2024 à 23 h 59.**

3. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

- 3.1. Les trois (3) gagnants seront sélectionnés au hasard parmi les participants.
- 3.2. Chaque gagnant obtiendra une carte-cadeau de 100 \$ dans l'un des commerces des quartiers historiques de Lévis selon la liste de commerces partenaires de Mon Quartier de Lévis. Les quartiers historiques sont ceux faisant l'objet d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) : Village Saint-Nicolas, Vieux-Charny, Vieux-Lauzon, Vieux-Lévis, Vieux-Saint-Romuald.
- 3.3. La Ville de Lévis communiquera avec les gagnants par courriel dans les cinq (5) jours ouvrables suivants les tirages au hasard.
- 3.4. Pour réclamer son prix, chaque participant devra répondre au courriel dans les dix (10) jours ouvrables suivants l'envoi du message en indiquant son numéro de téléphone et son adresse postale.
- 3.5. Les prix seront transmis par la poste.
- 3.6. S'il est impossible de joindre le participant dans les cinq (10) jours ouvrables suivants la date du tirage au hasard, son inscription sera annulée et un autre gagnant sera tiré au sort jusqu'à ce que tous les prix soient attribués.

4. AUTRES MODALITÉS

- 4.1. Chaque gagnant dégage la Ville de Lévis de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce concours ou découlant de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.
- 4.2. Chaque gagnant dégage la Ville de Lévis de toutes responsabilités liées à une mauvaise compréhension ou application des règles par les gagnants.
- 4.3. Chaque gagnant dégage la Ville de Lévis de toute responsabilité en cas de blessure, d'accident, de perte ou de tout autre problème lié au prix.

- 4.4. Ce concours n'est pas associé à Facebook ni Instagram, ni géré, ni approuvé ou commandité par Facebook ni Instagram. Facebook et Instagram ne peuvent, en aucun temps, être tenus responsables.
- 4.5. La Ville de Lévis n'offre aucune garantie quant au prix et le gagnant devra faire affaire directement avec le fournisseur en cas de dommage ou perte, s'il y a lieu.
- 4.6. Le refus d'accepter le prix libère la Ville de Lévis de toute responsabilité et obligation vis-à-vis du gagnant.
- 4.7. La participation à ce concours comporte l'acceptation du présent règlement dont la Ville de Lévis se charge de l'application. Toutes ses décisions sont définitives.
- 4.8. S'il y a lieu, les renseignements personnels, tels que le nom, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse courriel sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans consentement. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.
- 4.9. La Ville de Lévis se réserve le droit de mettre fin au concours sans préavis.
- 4.10. Le concours et son règlement sont régis par les lois de la province du Québec et sont interprétés conformément à celles-ci.
- 4.11. Le règlement du concours est disponible en ligne ou sur demande à l'adresse courriel communications@ville.levis.qc.ca.